

Particuliers

2026



“Vos
tarifs
au
quotidien”

PRINCIPALES CONDITIONS
TARIFAIRES TTC APPLICABLES
AU 1^{ER} JANVIER 2026



**PYRÉNÉES
GASCOGNE**

ici et ensemble

Extrait standard des tarifs*

Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement. Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (internet : www.ca-pg.fr , téléphone fixe, SMS, etc.)	GRATUIT hors coût du fournisseur d'accès à internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	0,75 € / alerte reçue
Tenue de compte	2,30 € / mois soit pour information 27,60 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ou Mastercard Standard	52,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Classic ou Mastercard Standard	52,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'Autre Carte	18,30 € / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 € / retrait à partir du 3 ^e retrait / mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus	2,00 € / mois soit pour information 24,00 € / an
Virement (cas d'un virement SEPA** occasionnel) : • En agence • Par internet	6,50 € / virement GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA**)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA**)	GRATUIT
Commission d'intervention : • Par opération • Plafond journalier • Plafond mensuel	8,00 € 8,00 € 80,00 €

*Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard des tarifs.

**SEPA (Single Euro Payments Area) : espace unique de paiement en euros.

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur internet www.ca-pg.fr (hors coût du fournisseur d'accès à internet).

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs P. 2



Ouverture, Fonctionnement et Suivi du compte P. 5

Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Change manuel



Banque à distance P. 7

Internet
Téléphone mobile
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail



Vos moyens et opérations de paiement P. 8

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques



Opérations à l'étranger P. 14

Chèques
Virements non SEPA
Frais « OUR »
Autres opérations



Offres groupées de services P. 15

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre Eko
L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées



Irrégularités et incidents P. 26

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement



Découverts et Crédits P. 28

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé
Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois
Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois
Découvert passager
Crédits à la consommation et Crédits immobiliers
Crédit renouvelable
Informations
Vie du Crédit



Épargne et Placements financiers P. 30

Épargne bancaire
Placements financiers



Successions P. 33



Offres pour les jeunes

P. 34

Cotisation carte pour les 10-17 ans
Cotisation carte pour les 18-25 ans
Cartes qui ne sont plus commercialisées
Offres groupées de services
Offre qui n'est plus commercialisée depuis le 12/03/2025
Crédits
Autres services



Assurances et Prévoyance

P. 35

Pour vous et vos proches
Pour vos biens
Pour vous protéger au quotidien
Pour vous soutenir dans vos projets
Assurances de la Banque au Quotidien



Autres services

P. 36

Protection des particuliers
Magazines

Glossaire

P. 38

Cartographie des zones européennes

P. 39



Résoudre un litige

P. 40

En premier recours amiable : votre agence et le Service Client
En dernier recours amiable : le médiateur

Pictogrammes

● Services inclus dans les offres groupées de services.

))) Cartes bénéficiant de la fonctionnalité « sans contact ».
Il est possible de désactiver cette fonctionnalité à partir de votre application Ma Banque, depuis www.ca-pg.fr, ou auprès de votre conseiller.

▲ Services bancaires de base :

ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.



Bon à savoir !



Ouverture, Fonctionnement et Suivi du compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint (sans lettre recommandée)	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT

Relevés de compte

	Papier	E-relevé*
● Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé quinzaine, décadaire, journalier	1,90 € / envoi	0,75 € / envoi
*Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par internet Crédit Agricole En Ligne, à la rubrique e-documents.		
Réédition d'un relevé de compte Plafonné à 240,00 € par demande et jusqu'à 10 ans d'antériorité		17,00 € / relevé
Relevé annuel des frais bancaires		GRATUIT
● Relevé global des avoirs (épargne / crédit) • Rendez-Vous Comptes Services • Rendez-Vous Comptes Équipement • Rendez-Vous Comptes Bronze • Rendez-Vous Comptes Or		5,80 € / envoi 8,40 € / semestre 26,00 € / semestre 18,00 € / trimestre
Relevé de frais sur instruments financiers		GRATUIT

Tenue de compte

● Frais de tenue de compte actif ▲● Hors offres groupées de services		2,30 € / mois soit pour information 27,60 € / an
	Sociétaire	Non sociétaire
Client n'ayant pas opté pour les documents d'informations dématisés (hors relevés de compte)	1,70 € / mois	2,30 € / mois
Client ayant opté pour les documents d'informations dématisés (hors relevés de compte)	1,15 € / mois	1,70 € / mois
Frais de gestion de compte inactif ¹		30,00 € / an

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲ Délivrance par le guichet de l'agence d'une carte de retrait d'espèces en euros, à cet usage unique	GRATUIT pour le 1 ^{er} retrait et 3,80 € / retrait à partir du 2 ^e retrait dans le mois civil
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets ▲ (cas d'un retrait à un distributeur automatique de billets de la banque)	GRATUIT avec les cartes bancaires de paiement et de retrait nationales et internationales
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de l'agence domiciliataire de vos comptes	GRATUIT
Frais de location de coffre-fort en fonction de la taille et des garanties	À partir de 84,50 € / coffre / an
Mon Sécuricoffre + espace de stockage sécurisé	
• 5 Go	3,00 € / mois
• 50 Go	5,00 € / mois

Frais de recherche de documents*

Document à l'unité	22,00 €
Recherche complexe sur opération carte	10,00 €



Bon à savoir !

Pour toute demande dont le coût total est supérieur à 22,00 €, un devis préalable pourra être réalisé.

Change manuel

Achat (billets)	2,50 % mini 5,50 €
Vente (billets)	2,50 % mini 5,50 €



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Internet

Abonnement à des services de banque à distance www.ca-pg.fr

- Crédit Agricole En Ligne Vision Part limité à la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique **GRATUIT**
- Crédit Agricole En Ligne Vision Part option virement externe **GRATUIT**

Crédit Agricole En Ligne Action Part : service de bourse en ligne www.ca-pg.fr

- InvestStore Initial **GRATUIT**
- InvestStore Intégral : à partir de 12 ordres / an **GRATUIT**
- InvestStore Intégral : moins de 12 ordres / an **96,00 € / an**

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 31, rubrique Placements financiers.

Service d'agrégation de comptes*

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

*Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque².

Téléphone mobile

Nos applications mobiles :

- Ma Banque² avec le service WERO
- Paiement Mobile, dédié aux paiements sécurisés en magasin³

Téléchargement et accès **GRATUITS**
(hors coût opérateur)

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Alerte temps réel de gestion	0,75 € / envoi
Alerte achat à distance	0,85 € / envoi
Alerte solde disponible	0,31 € / envoi
Alerte essentielle - solde débiteur	0,75 € / envoi
Alerte essentielle - mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement	0,35 € / envoi
Alerte souplesse du découvert	0,35 € / envoi
Alerte SMS solde débiteur et rejets d'opérations	GRATUIT



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte annuelle

CARTE DE PAIEMENT ET DE RETRAIT)))

Débit immédiat		Débit différé	
Sociétaire	Non sociétaire	Sociétaire	Non sociétaire

Fourniture d'une carte de débit⁴ (carte de paiement internationale à autorisation systématique)

L'Autre Carte ▲●	-	18,30 €	-	-
L'Autre Carte Majeur Protégé	-	18,30 €	-	-
Mastercard	-	31,00 €	-	-

Fourniture d'une carte de débit⁴ (carte de paiement internationale)

Mastercard Standard, Visa Classic	49,00 €	52,00 €	49,00 €	52,00 €
Serenipay Mastercard Standard	-	52,00 €	-	52,00 €
Gold Mastercard, Visa Premier*	143,00 €	146,00 €	143,00 €	146,00 €
World Elite Mastercard, Visa Infinite	-	-	353,00 €	-

CARTE DE CRÉDIT⁵ ASSOCIÉE À UN CRÉDIT RENOUVELABLE)))

Mastercard Cartwin sociétaire à débit différé ⁶	49,00 € / an
Gold Mastercard Cartwin sociétaire à débit différé ⁶	143,00 € / an

CARTE DE RETRAIT

Carte Libre Service Agence domiciliataire ⁷	GRATUIT
--	---------

*Visa Premier non sociétaire débit immédiat n'est plus commercialisée depuis 2013.



Bon à savoir !



Cartes / Cotisations

La 2^e carte sur un même compte est à moitié prix, la réduction s'applique à la cotisation la moins chère des deux (réduction non valable pour l'Autre Carte et Mastercard Eko).



Sans contact

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité à partir de votre application Ma Banque, depuis www.ca-pg.fr, ou auprès de votre conseiller.



Mention Crédit ou Débit

Les cartes de paiement à débit différé comportent la mention CRÉDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Visa Cartwin sociétaire à débit différé⁶ (carte qui n'est plus commercialisée depuis le 31/12/2021)	49,00 € / an
--	---------------------

Visa Premier Cartwin sociétaire à débit différé⁶ (carte qui n'est plus commercialisée depuis le 31/12/2021)	143,00 € / an
--	----------------------

Paieement par carte

Paieement par carte en euros*, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE⁸)	GRATUIT
--	----------------

Paieement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE⁸)

Frais fixes à l'opération :

- Cartes sociétaires et cartes Mozaïc
- Cartes non sociétaires

**GRATUIT
1,00 €**

Frais proportionnels au montant du paieement :

- Cartes Mozaïc
- Autres cartes

**GRATUIT
2,90 %**

Frais de conversion monétaire**

*Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

**L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemple sur : https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/eurofxref-graph-pln.en.html

Autres paiements par carte*

Frais fixes à l'opération :

- Cartes sociétaires et cartes Mozaïc
- Cartes non sociétaires

GRATUIT
1,00 €

Frais proportionnels au montant du paiement :

- Cartes Mozaïc
- Autres cartes

GRATUIT
2,90 %

Frais de change éventuels selon affichage point de vente

N.B. : le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euros**, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE⁸)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	Crédit Agricole	Hors Crédit Agricole
Carte Mozaïc, Gold Mastercard, Gold Mastercard à empreinte biométrique, Visa Premier, Gold Mastercard Cartwin, Visa Premier Cartwin, World Elite Mastercard, World Elite Mastercard à empreinte biométrique, Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT
L'Autre Carte	GRATUIT ▲●	1,00 € / retrait
Toutes les autres cartes	GRATUIT	1,00 € / retrait dès le 3 ^e retrait dans le mois civil

*Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

**Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE⁸)

Frais fixes à l'opération :

• Cartes Mozaïc	GRATUIT
• Autres cartes sociétaires	1,10 €
• Cartes Gold Mastercard et Visa Premier non sociétaires	1,60 €
• Autres cartes non sociétaires	3,30 €

Frais proportionnels au montant du retrait :

• Cartes Mozaïc	GRATUIT
• Autres cartes	2,90 %

Frais de conversion monétaire*

Autres retraits d'espèces par carte**

Frais fixes à l'opération :

• Cartes Mozaïc	GRATUIT
• Autres cartes sociétaires	1,10 €
• Cartes Gold Mastercard et Visa Premier non sociétaires	1,60 €
• Autres cartes non sociétaires	3,30 €

Frais proportionnels au montant du retrait :

• Cartes Mozaïc	GRATUIT
• Autres cartes	2,90 %

Frais de change éventuels selon affichage distributeur automatique de billets

Retraits d'espèces au guichet d'une autre banque

Retrait au guichet en euros*** dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE ⁸)	7,30 €
---	--------

Autres retraits au guichet**	2,90 % + 6,30 €
------------------------------	-----------------

Autres services par carte

Commande de carte en urgence

Gratuit dans les offres groupées de services

• En France	28,00 €
• À l'étranger	90,00 €

Rédition du code confidentiel	GRATUIT
-------------------------------	---------

Refabrication de la carte (en cas de détérioration)

GRATUIT

Modification des plafonds d'utilisation carte :

• Choix plafonds standards (selon type de carte)	GRATUIT
• Mise en place d'un plafond exceptionnel temporaire (30 jours) gratuit pour les cartes Visa Premier, Gold Mastercard, Visa Infinite, World Elite Mastercard	16,50 €

Frais d'opposition (blocage) de la carte à la demande du client ou par la banque pour usage abusif

GRATUIT

*L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).
Voir exemple sur : https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/eurofxref-graph-pln.en.html

**Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

***Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

Virements

Virement SEPA* ▲●

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

Émission d'un virement SEPA		
VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein du Groupe Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	6,50 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent		
Frais par virement permanent en €		
• Vers un compte détenu au sein du Groupe Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,40 € / virement
VIREMENT SEPA INSTANTANÉ	Internet	Agence
Via le service de banque à distance par internet Crédit Agricole En Ligne - site internet : www.ca-pg.fr		
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse Régionale		
• Zone EEE ⁸	GRATUIT	6,50 €
• Hors zone EEE ⁸	19,50 €	1,20 ‰
Minimum		24,00 €
Maximum		81,50 €
VIA WERO	Application Ma Banque ²	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT	
VIREMENT SEPA HORS ZONE EEE ⁸	Internet	Agence
Émission d'un virement hors zone EEE⁸	19,50 €	
• Frais par virement émis au crédit d'un compte étranger (dont Suisse et Royaume-Uni - hors EEE ⁸)		1,20 ‰
Minimum		24,00 €
Maximum		81,50 €

Réception d'un virement SEPA ▲●

GRATUIT

Réception d'un virement instantané ou classique SEPA ▲●

GRATUIT

Réception d'un virement hors zone EEE⁸

Frais par virement reçu de l'étranger

19,00 €

(dont Suisse et Royaume-Uni - hors EEE⁸)

*Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 39) :

Pays de l'Union européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

- Pays de l'Union européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Échange) : Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- Principauté d'Andorre, Guernesey, Île de Man, Jersey, Monaco, Saint-Marin et le Vatican.

- Royaume-Uni.

Autres opérations sur virements

Intervention sur virement	16,70 €
Émission d'un virement urgent à J en France	17,80 €
Mise à disposition de fonds dans une autre Caisse Régionale	28,30 €
Notification de non exécution	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	16,25 €

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) ▲●	GRATUIT
Notification de rejet	GRATUIT
Demande de copie de mandat SEPA	16,25 €
Date de valeur	J
Rejet de prélèvement :	
• En agence	11,00 €
• Via internet	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement (à compter de son inscription sur le compte)	J+1*
Chéquier remis à l'agence (hors renouvellement automatique)	GRATUIT
● Frais d'envoi de chéquier :	
• En recommandé AR (frais de poste inclus)	8,00 €
• En pli simple	1,40 €
• Avec un Compte Services Mozaïc+, Initial+, Optimum+, Privilège+ ou Compte à Composer	GRATUIT
Carnet de remise de chèque (envoi à domicile)	GRATUIT
● Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur Gratuit dans les offres groupées de services	18,50 €
● Frais d'émission d'un chèque de banque** ▲	
Un chèque de banque gratuit par an dans les offres groupées de services	16,00 €
Traitement d'un chèque remis non conforme	7,50 €
Photocopie d'un chèque	5,90 €
Destruction de chéquier non retiré	8,50 €

*Jours ouvrés Banque de France du lundi au vendredi inclus, sauf jours fériés.

**Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.



Opérations à l'étranger

Chèques

Encaissement d'un chèque inférieur à 30,00 €	GRATUIT
Chèque supérieur ou égal à 30,00 € :	
• Crédit immédiat sauf bonne fin	54,00 €
• Crédit après encaissement	59,00 €
+ frais du correspondant	Minimum 3,00 €
Frais d'impayés	140,00 € + frais de la banque étrangère

Virements non SEPA

(opération libellée en devises ou en euros hors SEPA)

Réception d'un virement hors zone EEE ⁸ ou en devises	
Frais par virement reçu de l'étranger (dont Suisse et Royaume-Uni – hors EEE ⁸)	19,00 €
Émission d'un virement hors zone EEE ⁸ ou en devises	
• Par internet	19,50 €
• Frais par virement émis au crédit d'un compte étranger (dont Suisse et Royaume-Uni – hors EEE ⁸), y compris émission d'un chèque de banque payable à l'étranger (hors commission de change pour les virements en devises)	1,20 ‰
Minimum	24,00 €
Maximum	81,50 €
Frais de mise en place d'un virement permanent	14,00 €
SWIFT amendement modification de transfert ou effet	11,00 €
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	GRATUIT
Ouverture compte à l'étranger	213,00 €

Frais « OUR »

(frais de la banque étrangère, pris en charge par l'émetteur du virement)

Frais pris en charge par l'émetteur	1,50 ‰
• Minimum	20,00 €
• Maximum	71,00 €

Autres opérations

Les retraits d'espèces au distributeur automatique de billets	Voir pages 10 et 11
Commission de change et d'arbitrage perçue pour toute opération en devises	1,00 ‰ mini 17,50 €
Tenue de compte en devises (commission mensuelle)	17,00 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Les offres Prestige, Premium et Essentiel peuvent être souscrites auprès des agences participantes. Liste des agences consultable sur le site internet www.ca-pg.fr.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel*

Commission d'intervention**

Commission d'intervention : 12 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé). Cotisation carte : « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite »

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Émission et réception d'un virement instantané SEPA

Émission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA***

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

35,00 € / mois
dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

*Gratuit.

**Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent pas dépasser par compte bancaire un montant de 8,00 € par opération et de 80,00 € par mois.

***Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces par carte*

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne

Retrait d'espèces en euros dans la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euros ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE⁸), à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement

Paielement par carte*

En euros ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE⁸

Assurances de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium⁹

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements « Les experts » de Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé Magazine, Détente Jardin, Régali, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

35,00 € / mois
dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

*Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel*

Commission d'intervention**

Commission d'intervention : 3 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé).
Cotisation carte : « Gold Mastercard » ou « Visa Premier »

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte
(envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA
(cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Émission et réception d'un virement instantané SEPA

Émission et réception d'un virement non SEPA :
10 virements / an***

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA****

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple
à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an

Retrait d'espèces par carte*****

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets
de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne

Retrait d'espèces en euros dans la zone euro
à un distributeur automatique de billets
d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euros ou en devises dans un pays
de l'Espace Économique Européen (EEE⁸) à un distributeur
automatique de billets d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE⁸
à un distributeur automatique de billets
d'un autre établissement : 10 retraits / an

Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont inclus
dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants :
retrait d'espèces en devises hors de l'EEE⁸
à un distributeur automatique d'un autre établissement

16,00 € / mois
dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

*Gratuit.

**Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent pas dépasser par compte bancaire un montant de 8,00 € par opération et de 80,00 € par mois.

***Au-delà des 10 virements inclus, se référer à la page 14 pour la tarification des virements non SEPA.

****Sauf gratuité imposée par la loi.

*****Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Premium (suite)

Païement par carte*

En euros dans un pays de l'EEE⁸

En devises dans ou hors pays de l'EEE⁸ : 10 paiements / an**

Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants :
paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE⁸

Assurances de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium⁹

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements « Les experts » de Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

16,00 € / mois
dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel***

Commission d'intervention****

Commission d'intervention : 1 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé).
Cotisation carte : « Mastercard Standard » ou « Visa Classic »

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Émission et réception d'un virement instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA****

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

10,00 € / mois
dont 1,00 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

*Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

**Au-delà des 10 paiements par carte inclus, se référer aux pages 9 et 10 pour la tarification des paiements par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

***Gratuit.

****Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent pas dépasser par compte bancaire un montant de 8,00 € par opération et de 80,00 € par mois.

*****Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Essentiel (suite)

Retrait d'espèces par carte*

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne

Retrait d'espèces en euros** dans la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euros ou en devises** dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE⁸) à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement

Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE⁸ à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paielement par carte*

En euros** dans un pays de l'EEE⁸

Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE⁸

Assurances de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus⁹

Merci pour l'info

- Accès au service de renseignements « Les experts » de Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

10,00 € / mois
dont 1,00 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

*Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

**Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

Offre Eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Crédit Agricole En Ligne
Vision Part option virement externe
(sur www.ca-pg.fr et via l'application Ma Banque²)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- Alerte si solde du compte inférieur à 20,00 €
- Alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- Alerte essentielle - mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel*

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique). Cotisation carte : « Mastercard Eko »

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission et la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte**

Retrait d'espèces en euros à un distributeur automatique de billets de Crédit Agricole

Inclus et illimité

Retrait d'espèces en euros dans la zone euro et en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE⁸) à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement

25 retraits / an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE⁸ à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement

10 retraits / an



Bon à savoir !



L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert :

Le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision. En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50,00 € : 22,00 € / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50,00 € : 42,00 € / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. En cas de résiliation de l'offre Eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

*Gratuit. **Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹⁰

LE SOCLE		
Tenue de compte	1,00 € / mois ¹⁰	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Crédit Agricole En Ligne Vision Part option virement externe (sur www.ca-pg.fr et via l'application Ma Banque ²)		
Internet mobile		
Envoi de la carte à domicile en pli simple		
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA (hors virement instantané SEPA), de prélèvements SEPA et de TIP SEPA		
Information premier prélèvement SEPA		
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • Alerte essentielle - mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement		
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)*		
MODULE BUDGET PROTÉGÉ		
Ouverture et clôture de compte		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). Cotisation carte : « L'Autre Carte »		
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois / semaine)		
La clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique bénéficie de l'exonération : - des commissions d'intervention, - des frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, - des frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, - du forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, - des frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, - des frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, - des frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, - des frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, - des frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.		
2 chèques de banque (par mois)		
Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire (RIB)		
Un changement d'adresse (1 fois / an)		
Versement d'espèces en agence		
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque		

Offres qui ne sont plus commercialisées

Le Compte à Composer

(n'est plus commercialisé depuis le 31/12/2021)

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Crédit Agricole En Ligne Vision Part option virement externe (sur www.ca-pg.fr et via l'application Ma Banque²)

Internet mobile

Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements)

Envoi de la carte à domicile

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA (hors virement instantané SEPA), de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement

Merci pour l'info

Version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)

Chèque de banque (1 gratuit / an)

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)**

2,50 € / mois*

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

**Gratuit.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

Module souscrit avant le 01/01/2017	Plafond de découvert	Prix / mois
- Assurance SécuriCOMPTE Découvert - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) - Ristourne des intérêts débiteurs¹¹	De 1 € à 300 €	1,40 €
	De 301 € à 800 €	2,30 €
	De 801 € à 1 200 €	3,10 €
	De 1 201 € à 2 000 €	4,10 €
	2 001 € et +	5,50 €
Module souscrit à partir du 01/01/2017	Plafond de découvert	Prix / mois
- Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle ou de licenciement économique : assurance SécuriCOMPTE Découvert - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) - Ristourne des intérêts débiteurs¹¹	De 1 € à 500 €	2,50 €
	De 501 € à 1 000 €	3,30 €
	De 1 001 € à 2 000 €	4,30 €
	2 001 € et +	5,60 €

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

	Niveau standard	Niveau premium
- Assurance SécuriCOMPTE Plus⁹ SécuriCOMPTE Premium⁹ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement - Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur - Retrait d'espèces de dépannage - Commande de carte en urgence - Réédition du code confidentiel	3,00 € / mois	4,80 € / mois

MODULE SUIVI @SSURÉ

Niveau standard

Niveau premium

- Assurance SécuriWEB
SécuriWEB Premium
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :
Alerte achat à distance
Mini relevés (1 / semaine)
Alerte temps réel de gestion

3,30 € / mois

4,30 € / mois

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité tarifaire

Montant total mensuel souscrit (socle + modules)	Taux de dégressivité sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)
• Compris entre 4,72 € et 5,85 €	-5 %
• Compris entre 5,86 € et 8,20 €	-10 %
• Compris entre 8,21 € et 10,50 €	-15 %
• Égal à 10,51 € et plus	-20 %

Avantages tarifaires supplémentaires

À partir du 2^e Compte à Composer et suivants Réduction de 50 %

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) (offre qui n'est plus commercialisée depuis le 12/03/2025)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Crédit Agricole En Ligne Vision Part option virement externe (sur www.ca-pg.fr et via l'application Ma Banque²)

Tenue de compte

2,00 € / mois

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- Alerte essentielle - mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel*

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)
(offre qui n'est plus commercialisée depuis le 12/03/2025) (suite)

Moyens et opérations de paiement	2,00 € / mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat). Cotisation carte : « Mastercard Globe Trotter »	
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA	
Émission et réception de virements non SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
Retrait d'espèces par carte*	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne	
Retrait d'espèces en euros dans la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement	
Paieement par carte*	
En euros ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE ⁸)	

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^e anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

*Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Autres comptes services
(gamme qui n'est plus commercialisée depuis le 01/11/2012)

Initial+	6,50 € / mois
Équilibre+	7,00 € / mois
Sésame	7,10 € / mois
Mozaïc (25 ans et plus)	8,00 € / mois
Feu Vert, Feu Vert+, Essentiel, Essentiel+, Optimum+	8,20 € / mois
Optimum+ RGA	8,50 € / mois
Privilège+	10,30 € / mois
Liberté, Liberté+	10,60 € / mois
Référence, Référence+	12,70 € / mois
Essentiel obsèques, Essentiel obsèques+	25,00 € / mois



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou après insuffisance de provision...

• Par opération	8,00 €
• Plafond journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L.312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base, exonération des commissions d'intervention pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique.

• Par opération*	4,00 €
• Plafond journalier*	4,00 €
• Plafond mensuel*	20,00 €



Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10,00 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse indiquée)	21,00 €
---	---------

Lettre de relance conformité	15,00 €
-------------------------------------	---------

Frais par saisie-attribution ou conservatoire	10,00 % du montant dû dans la limite d'un plafond de 100,00 €
--	---

Frais de saisie administrative à tiers détenteur	10,00 % du montant dû dans la limite d'un plafond de 100,00 €
---	---

Frais par paiement direct pension alimentaire	10,00 % du montant dû dans la limite d'un plafond de 100,00 €
--	---

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,00 €
--	---------

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté

Lorsque vous avez émis un chèque sans provision, lettre adressée préalablement vous informant des délais pour constituer la provision et vous éviter son rejet ainsi que les conséquences d'un éventuel rejet.

14,00 €

Incidents de paiement (suite)

Forfait de frais* par chèque rejeté pour défaut de provision¹² :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50,00 € 30,00 € / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50,00 € 50,00 € / chèque

En cas d'interdiction bancaire :

- Frais de traitement pour paiement d'un chèque émis en contravention sur compte en interdiction bancaire 30,00 € / chèque
- Frais de traitement suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 26,00 €

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (dans la limite du montant de l'ordre de paiement¹³)

Plafonné à 20,00 €

Frais de représentation de rejet de prélèvement pour défaut de provision

GRATUIT

Plafond de frais d'incidents, applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 € / mois

*Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet.



Découverts et Crédits¹⁴

Le dernier seuil du taux d'usure publié trimestriellement par la Banque de France pour les prêts aux particuliers d'un montant inférieur ou égal à 3 000,00 € sert d'indice pour le calcul du taux des intérêts des soldes débiteurs des comptes de dépôt, à savoir : ce dernier seuil publié minoré de 0,1 point pour les découverts en compte non autorisés et les dépassements de découverts autorisés.

Le taux des intérêts débiteurs variera à chaque variation de l'indice. Les taux des intérêts débiteurs sont modifiés trimestriellement et les taux d'usure sont portés à la connaissance de la clientèle par affichage agence.

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Plafond du taux réglementaire

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Plafond du taux réglementaire
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu
Frais de dossier / de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRÉSORERIE*	Fonction du montant du découvert

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois (inférieur ou supérieur à 3 mois)

[Nous consulter](#)

Découvert passager

Mise en place d'un découvert passager	0,15% mini 30,00 €
---------------------------------------	------------------------------------

Crédits à la consommation et Crédits immobiliers

Pour garantir les meilleurs taux, nous nous engageons à suivre au plus près l'évolution des marchés financiers. Aussi, avant de vous lancer dans un projet (habitation, voiture, équipement...), n'oubliez pas de prendre contact avec votre conseiller afin qu'il vous présente une étude adaptée à votre situation.

Frais de dossier	Nous consulter
------------------	--------------------------------

Crédit renouvelable

La carte « Cartwin⁶ » peut être associée au Crédit Renouvelable Supplétif. Elle est adossée :

- à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette,
- à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement.

Le montant des cotisations Cartwin⁶ est indiqué à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement ».

Informations

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
--	---------

Information ponctuelle des cautions	7,00 €
-------------------------------------	--------

Rédition de tableau d'amortissement	25,00 €
-------------------------------------	---------

Rédition de contrat de prêt	50,00 €
-----------------------------	---------

Rédition de contrat Assurance Emprunteur ¹⁵	50,00 €
--	---------

Décompte ou historique remboursement prêt :	
• Pour tous les prêts immobiliers souscrits avant le 01/07/2016	48,00 €
• Pour les prêts immobiliers souscrits à partir du 01/07/2016	GRATUIT

Rédition du relevé annuel	14,00 €
---------------------------	---------

Attestation de paiement de prêt soldé	20,00 €
---------------------------------------	---------

Attestation intérêts prêt habitat locatif	6,00 € papier GRATUIT électronique
---	---------------------------------------

Vie du Crédit

Modifications diverses (date d'échéance, périodicité, compte débité...)	45,50 €
--	---------

Simulation et / ou mise en œuvre de modifications non contractuelles d'un crédit	80,00 €
--	---------

Report d'échéances	53,00 €
--------------------	---------

Transfert de capital restant dû	Nous consulter
---------------------------------	----------------

Changement de bénéficiaire de crédit et d'Assurance Emprunteur ¹⁵ :	
• Sans avenant	320,00 €
• Avec avenant :	
Sans modification de garantie	430,00 €
Avec modification de garantie	590,00 €

Frais de renégociation / réaménagement d'un crédit habitat	Nous consulter
--	----------------

Vie du Crédit (suite)

Mainlevée de garantie :

• Hypothèque	170,00 €
• Crédit logement	105,00 €
• Titres et participation hors CAM	130,00 €
• Titres et assurance-vie CAM	50,00 €

Changement de garanties :

• Caution	50,00 €
• Autres garanties	330,00 €

Frais de clôture sur dossier sans suite
par abandon client, pour une modification
de prêt en cours de vie

50,00 €



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Taux brut des produits d'épargne

[Nous consulter](#)

Transfert compte épargne
hors Groupe Crédit Agricole

144,00 €

Placements financiers

(les frais relatifs aux PEA et PEA PME sont régis par l'article
D.221-111-1 du Code monétaire et financier)

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un Compte-Titres
ou d'un PEA / PEA PME

GRATUIT

Opérations sur titres non cotés

1,25 % maxi 500,00 €

Mise en nominatif d'une ligne titre

51,50 €

Opérations sur CCA

À concurrence d'un maximum de 1,20 %
de l'opération en PEA ou PEA PME

16,00 € / ordre

Achat et vente d'or

2,75 % mini 33,00 €

Expertise de titres anciens

52,00 €

Historique des mouvements
sur Compte-Titres

55,50 € / an

Remboursement d'impôt étranger

32,50 € / ligne
maxi 125,00 €

Gestion conseillée :

- 1 contrat
- 2 contrats
- 3 contrats et +

[Nous consulter](#)

Gestion conseillée Premium

[Nous consulter](#)

Transfert hors Groupe Crédit Agricole

Compte-Titres Ordinaire	221,00 €
PEA / PEA PME	
• Par ligne de titres cotés	15,00 €
• Par ligne de titres non cotés	50,00 €
• Maximum de facturation	150,00 €

Ordres de bourse

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE / AGENCE

	Compte-Titres	PEA / PEA PME*
% du montant de l'ordre	1,25 %	1,20 %
Minimum bourse France	9,00 €	-
Minimum bourse étrangère	45,00 €	-

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET

	Compte-Titres	PEA / PEA PME*
InvestStore Initial		
• % du montant de l'ordre	0,65 %	0,50 %
• Minimum bourse France	9,00 €	-
• Minimum bourse étrangère	45,00 €	-
InvestStore Intégral		
• % du montant de l'ordre	0,12 %	0,12 %
• Minimum bourse France	2,00 €	0,99 €*
• Minimum bourse étrangère	45,00 €	0,99 €*

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

Frais proportionnels	0,033 % / jour de portage
Montant minimum	3,20 €
Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution	

AUTRES SERVICES

Souscription d'OPC (Organisme de Placement Collectif) externes

GRATUIT

Droits de garde (facturation semestrielle par compte)

Pour les détenteurs du service de banque à distance InvestStore Intégral	GRATUIT si plus de 12 ordres / an
---	---

Facturation par semestre

Les facturations fixes et variables ci-dessous exprimées se cumulent

Compte-Titres Ordinaire sans avoir (par compte ouvert)	2,30 €
---	---------------

PERI Titres

Frais de tenue de compte annuel

• Gestion libre	0,80 % avec un plafond de 400,00 €
• Gestion pilotée	GRATUIT

Compte-Titres et PEA / PEA PME :

Commission proportionnelle au montant du portefeuille	De 0 à 50 000 €	0,16 %
	De 50 001 € à 100 000 €	0,14 %
	De 100 001 € à 150 000 €	0,12 %
	Au-delà de 150 000 €	0,07 %

*Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés si elle est réalisée par voie dématérialisée et à 1,20 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,20 % du montant de l'opération pour les titres non cotés.

Les opérations relatives aux titres qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

Droits de garde (facturation semestrielle par compte) (suite)

	Compte-Titres	PEA / PEA PME*
Frais fixes par ligne :		
• Titres étrangers	18,80 €	-
• Titres nominatifs	8,30 €	-
• Titres cotés	-	2,50 €
• Titres non cotés	-	12,50 €
Frais fixe de tenue par compte	10,50 €	-
Maximum de facturation par compte	260,00 €	250,00 €**



Bon à savoir !

En cas de transfert du plan d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (article D.221-111-1 du Code monétaire et financier).



Bon à savoir !



Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Livret d'Épargne Populaire (LEP), Plan d'Épargne Populaire (PEP), Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), Plan et Compte d'Épargne Logement (PEL / CEL),
- pour les comptes PEA, PEA PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif,
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30,00 €.

*Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés si elle est réalisée par voie dématérialisée et à 1,20 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,20 % du montant de l'opération pour les titres non cotés.

Les opérations relatives aux titres qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

**Suite au décret sur le plafonnement des frais PEA / PEA PME, en vigueur au 01/07/2020, ce montant est plafonné. Exonération partielle de facturation pour les OPC (Organisme de Placement Collectif) du Groupe Crédit Agricole et les actions Crédit Agricole S.A. :

- pas de commission proportionnelle sur encours,
- application des frais fixes de tenue par compte sur les Comptes-Titres Ordinaires.

Exonération totale de facturation pour les parts sociales Pyrénées Gascogne.



Successions

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025* :

Mineurs

GRATUIT

Majeurs

Montant des soldes des avoirs < 6 000 € :

GRATUIT

Montant des soldes des avoirs ≥ 6 000 € en cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier** :

- Succession non complexe*** :
- Succession complexe*** :

GRATUIT

1 % du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850 €



Bon à savoir !

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse Régionale suivants : compte de dépôt, Compte Sur Livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), Livret d'Épargne Populaire (LEP), Plan d'Épargne Populaire (PEP), Livret jeune, Compte Épargne Logement (CEL), Plan Épargne Logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs. Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

*Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, Compte Sur Livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), Livret d'Épargne Populaire (LEP), Plan d'Épargne Populaire (PEP), Livret jeune, Compte Épargne Logement (CEL), Plan Épargne Logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

**En application de l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du Code monétaire et financier.

***En application de l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1^{er} de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants,
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

Les mineurs sont exonérés de tarification.



Offres pour les jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions

Cotisation carte pour les 10-17 ans

	Sociétaire	Non sociétaire
Mastercard Mozaïc de retrait	12,00 € / an	14,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black*	GRATUIT	

Cotisation carte pour les 18-25 ans

	Sociétaire	Non sociétaire
Maintien possible de l'utilisation de la carte Mastercard Mozaïc Black* entre 18 et 25 ans	25,00 € / an	25,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic, Mastercard Standard)))	25,00 € / an	52,00 € / an

Cartes qui ne sont plus commercialisées

	Sociétaire	Non sociétaire
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc))) (Arrêt de commercialisation depuis le 31/12/2021)	23,00 € / an	-

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services :

Les jeunes de 18 à 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel et Premium, présentées pages 17 à 19. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge

	18-25 ans (inclus)	26-30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3,00 € / mois	6,00 € / mois
Offre Premium	5,00 € / mois	9,00 € / mois

Offre qui n'est plus commercialisée depuis le 12/03/2025

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) (voir pages 24 et 25)	2,00 € / mois
--	---------------

*La Mozaïc Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus).

Crédits

Prêt jeune à taux 0 % (jusqu'à 30 ans inclus)
Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans inclus)

[Nous consulter](#)

Autres services

Droits de garde / titres

Réduction de 50 %



Assurances et Prévoyance

Pour vous et vos proches¹⁵



L'assurance complémentaire santé



L'assurance décès
Fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré



L'assurance des accidents de la vie



L'assurance obsèques



L'assurance dépendance

Fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré

- Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré
- Contrat d'assistance

Pour vos biens¹⁵



L'assurance automobile



L'assurance deux roues



L'assurance multirisque habitation



L'assurance garantie locative



L'assurance tous mobiles

Pour vous protéger au quotidien¹⁵



La protection juridique

Pour vous soutenir dans vos projets¹⁵



L'assurance Emprunteur

[Nous consulter](#)

● Assurances de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
SécuriCOMPTE Plus^{*9} (assurance perte et vol des moyens de paiement)	24,00 € / an / compte	50,40 € / an / compte
SécuriWEB*	15,00 € / an / compte	30,00 € / an / compte

SÉCURITRÉSORERIE (DÉNOMMÉ SÉCURICOMPTE DÉCOUVERT DANS LE CADRE DU COMPTE À COMPOSER) SOUSCRIT JUSQU'AU 31/12/2016

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle ou de licenciement économique.

Tranches de découvert

SécuriTRÉSORERIE

• ≤ 300 €	16,20 € / an / compte
• De 301 € à 2 000 €	24,00 € / an / compte
• > 2 000 €	36,00 € / an / compte Plafond d'indemnisation : 3 000,00 € / sinistre / an

SÉCURITRÉSORERIE (DÉNOMMÉ SÉCURICOMPTE DÉCOUVERT DANS LE CADRE DU COMPTE À COMPOSER) SOUSCRIT À COMPTER DU 01/01/2017

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle ou de licenciement économique.

Tranches de découvert

SécuriTRÉSORERIE

• ≤ 500 €	16,20 € / an / compte
• De 501 € à 2 000 €	24,00 € / an / compte
• > 2 000 €	36,00 € / an / compte Plafond d'indemnisation : 3 000,00 € / sinistre / an



Autres services

Protection des particuliers

La télésurveillance¹⁶	Nous consulter
La téléassistance¹⁷	Nous consulter
La téléassistance mobile¹⁷	Nous consulter

^{*}Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assurance spécifiques, souscrits auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53 rue La Boétie - 75008 Paris, entreprise régie par le Code des assurances.

● Magazines (offre réservée aux clients de Crédit Agricole)

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements « Les experts » de Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

18,00 € / an

+ Option papier :

le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an)
et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 € / an

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements « Les experts » de Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

12,00 € / an

+ Option papier :

le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an)
et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 € / an

Santé Magazine

(abonnement de 12 numéros / an,
précédé de 3 numéros offerts)

31,60 € / an

Détente Jardin

(abonnement de 6 numéros + 1 hors série / an,
précédé de 2 numéros offerts)

22,90 € / an

Régál

(abonnement de 6 numéros + 2 hors séries / an,
précédé de 2 numéros offerts)

27,90 € / an

Maison Créative

(abonnement de 6 numéros + 1 hors série / an,
précédé de 2 numéros offerts)

23,90 € / an

Détours en France

(abonnement de 8 numéros + 3 hors séries / an,
précédé de 2 numéros offerts)

49,80 € / an

Plus de Pep's

(abonnement de 6 numéros / an,
précédé d'1 numéro offert)

19,90 € / an

Parents

(abonnement de 9 numéros + 1 hors série / an,
précédé de 2 numéros offerts)

18,90 € / an



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias :

pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la S.A.S. UNI-MEDIAS, filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole, 22 rue Letellier - 75015 Paris. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(article D.312-1-1 I.A. du Code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que, le cas échéant, des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euros avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique de billets d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de vire une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

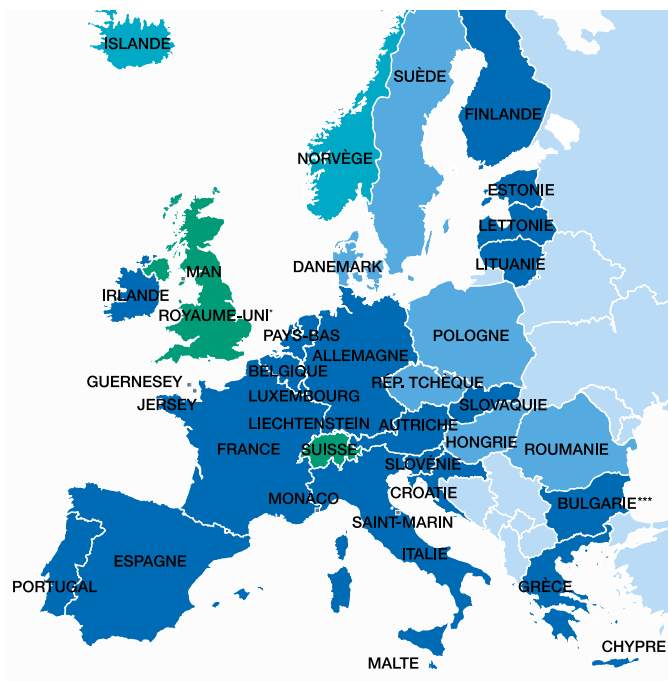
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



● Pays de la zone euro**

● Pays de l'Union européenne (UE)

● Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

● Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

*Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

**Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro. Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

***La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone euro le 01/01/2026.



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le Service Client

Votre agence

Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements souhaités sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le Service Client

Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation auprès de notre Service Client. Notre équipe dédiée y est à votre écoute et s'engage à rechercher des solutions en lien avec votre situation.

Pour saisir notre Service Client, vous pouvez écrire par mail à service.client@ca-pyrenees-gascogne.fr ou en téléphonant au 05 59 12 72 72 (appel non surtaxé) ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse Régionale www.ca-pg.fr (coûts d'accès et / ou de communication variable selon fournisseur d'accès internet).

Nous accusons réception par écrit de votre réclamation écrite dans un délai maximal de 10 jours ouvrables à compter son envoi. Nous apportons une réponse écrite à votre réclamation écrite au plus tard dans un délai de 2 mois à compter de son envoi.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation écrite porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse écrite dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation écrite porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance, vous pouvez contacter le Service Réclamations de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
 - Concernant les contrats assurés par PACIFICA :
Pacifica - Service Consommateurs 8-10, boulevard de Vaugirard
75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par PREDICA :
 - pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite :
Predica Relation et Service Clients 16-18, boulevard de Vaugirard
75724 Paris Cedex 15
 - pour un contrat de prévoyance, décès, d'obsèques
ou d'assurance emprunteurs :
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCE - Service Réclamation TSA 82222
59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
 - Concernant les contrats assurés par CAMCA :
société d'assurance mutuelle à cotisations variables,
53 rue de la Boétie - 75008 Paris, entreprise régie
par le Code des assurances.

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevez un accusé de réception dans un délai maximal de 10 jours ouvrables et une réponse écrite à votre réclamation écrite au plus tard dans un délai de 2 mois.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence.

- sous réserve que, vous n'ayez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence ou du Service Client de votre Caisse Régionale (ou du Service Réclamations de la compagnie d'assurance concernée) par une réclamation écrite ;
- ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse Régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse Régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire :

peut être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produit d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse Régionale :

- soit par voie électronique et / ou lien internet pour le Médiateur FBF : <https://lemediateur.fbf.fr>
- soit par voie postale : auprès de la FBF - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : de préférence par le formulaire électronique disponible sur le site internet de l'AMF <https://www.amffrance.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-demediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou encore par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

Le Médiateur de l'Assurance :

peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance (hors commercialisation) : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : www.mediationassurance.org.

Références

¹Frais prélevés annuellement sur chaque compte inactif, dans la limite de 30,00 € et du solde créditeur du compte.

²Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google LLC.

³Téléchargement et accès gratuits aux applications Ma Banque et Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateurs.

⁴Cartes de débit : sont notamment considérées comme des cartes de la catégorie débit :

- les cartes à débit immédiat,
- les cartes à autorisation systématique avec contrôle de solde.

Références (suite)

⁵Cartes de crédit : sont considérées comme des cartes de crédit :

- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention « CRÉDIT ». Les opérations de paiements effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support,
- les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable. Ces cartes portent la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les opérations de paiements et retraits effectués à crédit sont imputés directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

⁶La « Cartwin » est une carte de crédit, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte détenue par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

⁷Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

⁸Pays de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

⁹Selon la loi, votre Caisse Régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. Les assurances SécuriCOMPTE et SécuriWEB ne se substituent pas aux obligations légales de votre Caisse Régionale et offrent une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

¹⁰En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du Code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière. Cotisation de l'offre : en application de l'article R.312-4-3 du Code monétaire et financier, montant revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac.

¹¹Module souscrit avant le 01/01/2017 : facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5,00 €, 10,00 €, 15,00 €, 20,00 €, 25,00 €) selon la tranche choisie. Module souscrit à partir du 01/01/2017 : facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5,00 €, 10,00 €, 15,00 €, 20,00 €) selon la tranche choisie.

¹²Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

¹³Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

¹⁴Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

¹⁵Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentes par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 509 (<http://www.orient.fr>). Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA - S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 €. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les contrats d'assurance dommages.

Références (suite)

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris. Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance. Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam). Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 Paris, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053. Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriÉPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRÉSORERIE.

Le PER est assuré par **CAAR** - Crédit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 61 712 744 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris. Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance », « Assistance Obsèques » et « Assurance Dommages ».

APRIL INTERNATIONAL Care France - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (<http://www.orias.fr>).

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Groupama Gan Vie** (garantie frais de santé), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

PREVISEO OBSÈQUES - SA au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (Pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727. Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».

¹⁶Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), S.A.S. au capital de 12 547 360 €, siège social : 13 rue de Belle Ile - 72190 Coulaines, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR19799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

¹⁷Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR ASSISTANCE, Groupe Crédit Agricole, siège social : 13 rue de Belle Ile - 72190 Coulaines - S.A.S. au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR88515260792 - Code APE : 9609Z - Déclaration service à la personne n° 515260792 effectuée en janvier 2016.

*Ma
banque
quand
je veux*



face-à-face



visio



téléphone



sms



tchat



mail



réseaux sociaux

*Applications**

Pour gérer vos comptes
en toute liberté **24h/24**
depuis votre smartphone



www.ca-pg.fr

Trois espaces en ligne accessibles, à la rubrique **contact**

- **Mail** : nous vous répondons dans les meilleurs délais
- **Tchat** : lundi au samedi
- **Rappel web call back**

ici et ensemble



**PYRÉNÉES
GASCOGNE**

*Téléchargement et accès gratuits hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation des applications nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est 11 boulevard du Président Kennedy BP 329 - 65003 TARBES CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarbes le 20/09/1992 sous le numéro 776 983 546 - Inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 509 en qualité de courtier d'assurance - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière numéro CPI 65012021000000008 délivrée par la CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Identifiant unique CITEO: FR234320_01QJIE. Crédits Photos : Getty Images - 08/2025 - Ref 9104 >< F S T L



**LE TRI
+ FACILE**

